



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la GIRONDE
Commune de SABLONS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2024
SESSION ORDINAIRE

Date de convocation : 25/01/2024

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Sablons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude ABANADES, Maire.

Présents :

Adjoints : Francine TREBUCHAIRE, Patrick FONDECAVE, Sylviane DAILLY,

Conseillers : Karine LABASSA, Natacha D'ASCANIO, Sophie ALOE, Grégory GADEM, Jean-François MOUILLOT, Dominique PHILIPPEAU, Bruno ALEXANDRE.

Absente excusée : Sylvie LLADO (pouvoir à Francine TREBUCHAIRE)

Absents : Joris BRUCHET, François BOLLIER

Secrétaire de séance : Karine LABASSA

Le quorum étant atteint, M. ABANADES, Maire ouvre la séance à 20h30. il procède à l'appel.

N°06-2024 : Demande d'aide financière au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG) au titre du 20% de l'éclairage public

Monsieur FONDECAVE, Adjoint, délégué au SDEEG, avait présenté aux précédentes réunions du Conseil Municipal, le projet de remplacement des ampoules d'éclairage public par des Leds. Ce changement d'équipement rentre dans le cadre des économies d'énergies et ces travaux sont subventionnables au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert) et réalisés par le SDEEG.

Ce syndicat propose aussi un financement par avance remboursable sur 10 ans sans taux d'intérêt pour la Collectivité.

M. FONDECAVE propose donc au Conseil Municipal de demander le Fonds Vert et une aide financière à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, hors coût de maîtrise d'œuvre, détail de l'estimatif :

Travaux 2024	Montant HT	Frais de gestion + CHS sur le HT	Tva 20%	TTC
Dépose, pose fournitures Leds (189 luminaires)	73 488.80	5 144.22€	14 697.76€	93 330.78€

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la réalisation des travaux proposés et sur la demande d'aide financière auprès du SDEEG ainsi que le plan de financement suivant :

- SDEEG : 12 000 € (20 % travx sans MO)
- Fonds Vert : 15 726.60 € (20 % du montant HT + FG)
- Autofinancement.

Après en avoir délibéré, à 11 Pour, 0 Contre, 1 Abstention (M. Alexandre), le Conseil Municipal :

- ADOPTE les dépenses et le plan de financement pour le remplacement des ampoules par des Leds d'éclairage public,
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions SDEEG et Fonds Vert
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.
- DIT que ces travaux seront réalisés en fonction de l'obtention des subventions.

N°07-2024 : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le fonds vert vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementales, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la commune de SABLONS envisage de déployer un programme de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public qui est éligible au Fonds Vert,

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds d'accélération de la transition écologique et de la cohésion des territoires, piloté au niveau national par la DGPR (Direction Général à de la Prévention des Risques), le RBOP (Responsable du Budget Opérationnel) étant le Préfet de Région, le RUO (Responsable d'unité Opérationnel) étant le Préfet du Département.

La rénovation du parc de luminaires d'éclairage public étant éligible au Fonds Vert, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la programmation des dépenses (évaluées à 93 330.78 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse) envisagées pour le Fonds vert à savoir :

Coût de l'opération :

- Montant H.T. estimé : 73 488.80 €
 - Maîtrise d'œuvre H.T. : 5 144.22 €
 - **Montant total H.T. : 78 633.32 €**
 - TVA 20 % : 14 697.76 €
- TOTAL : 93 330.78 €**

Le plan de financement est le suivant

- SDEEG : (20 % trvx sans MO) : 12 000.00 €
 - Fonds Vert (20 % du montant ht + FG) : 15 726.60 €
 - Autofinancement : 50 906.18 €
- TOTAL : 93 330.78 €**

Après en avoir délibéré, à 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les dépenses et le plan de financement pour le remplacement des ampoules par des Leds d'éclairage public
- charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions SDEEG et Fonds Vert
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents administratifs, techniques et financiers pour la réalisation de cette opération.
- DIT que ces travaux seront réalisés en fonction de l'obtention des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare close la séance qui est levée à 21h10.

Le Maire,	Le secrétaire,
Les élus,	